

LÉGENDE

Fond de plan

	Parcelle cadastrale / immeuble		Délimitation de la zone verte
	Délimitation du degré d'utilisation du sol		Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation (Art. 3 PE PAG)

	Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 PE PAG)
--	---------------------------------------

Zones mixtes (Art. 4 PE PAG)

	Zone mixte urbaine (Art. 4.1 PE PAG)
--	--------------------------------------

Zones d'activités (Art. 6 PE PAG)

	Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6 PE PAG)
--	---

	Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)
--	--

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zone verte :

	Zone de verdure (Art. 14 PE PAG)
--	----------------------------------

Zones superposées :

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (Art. 15 PE PAG)
--	--

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 18 PE PAG)

	Couloir pour projets routiers ou ferroviaires (Art. 18.1 PE PAG)
--	--

	Couloir pour projets de mobilité douce (Art. 18.2 PE PAG)
--	---

	Zone de bruit (Art. 21 PE PAG)
--	--------------------------------

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (Art.23, 24 & 25 PE PAG) :

	À l'aménagement du territoire (Art. 23 PE PAG)
--	--

	Plan directeur sectoriel "transports" (PDST) (Art. 23.2.1 PE PAG)
---	---

	Plan directeur sectoriel "paysages" (PDSP) (Art. 23.2.2 PE PAG)
---	---

	Plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (PDSZAE) (Art. 23.2.3 PE PAG)
---	--

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (art. 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

	ponctuel		linéaire		surfactive
--	----------	---	----------	---	------------

Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

	Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées
--	---